



Le Programme cible :

- Les « pôles d'échanges multimodaux »,
- Les établissements scolaires et universitaires,
- Le parc d'habitat social,
- Le stationnement public pour un usage de moyen à long terme dans les lieux accueillants du public.

Le Programme est ouvert aux bénéficiaires suivants qui assurent la maîtrise d'ouvrage du projet :

- **Personne morale de droit public :**
 - Etat,
 - Région,
 - Département,
 - Métropole,
 - Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI),
 - Communes,
 - Administration publique centrale (APUC),
 - Administration publique locale (APUL),
 - Administration de sécurité sociale,
 - Etablissement public à caractère administratif (EPA),
 - Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPCI),
 - Etablissement public économique
 - Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
- **Personne morale de droit privé :**
 - Etablissement d'enseignement scolaire privé,
 - Société d'économie mixte (dont l'objet est l'aménagement territorial ou l'exploitation d'un service public de transport),
 - Société publique locale d'aménagement,
 - Société publique locale,
 - Société d'économie mixte à opération unique,
 - Société délégataire d'un service public de transport sur le périmètre de la délégation de service public,
 - Maîtres d'ouvrages d'insertion agréés,
 - Associations gestionnaires de logements sociaux,
 - Bailleur mentionné aux quatrième et cinquième alinéa de l'article 41 ter de la loi no 86-1290 du 23 décembre 1986,
 - Associations culturelles, culturelles et sportives gérant un établissement recevant du public
 - Associations de gestion de l'enseignement hors contrat
 - Associations agréées par l'Education nationale



Programme porté par :

